CONTRAT d'ENGAGEMENT FARINE EN A.M.A.P.

Ce contrat est souscrit par l'adhérent à l'A.M.A.P. : **Avec :**

Nom, prénom : Adresse : Tel : Email :	**l'EARL CHAILLOIS GAME** 71 rue Grande 77520 Thénisy cg@chaillois.fr

Engagements :

- L'adhérent s'engage à pré financer la production ; être solidaire du paysan en cas d'aléas de production ; à venir chercher sa farine aux livraisons.
- L'agriculteur partenaire s'engage à livrer à chaque livraison des produits cultivés et transformés à la ferme selon les modalités définies au contrat avec l'adhérent. Il pratique une agriculture paysanne et biologique, respectueuse de la nature et de l'environnement. Enfin, il est transparent sur le mode de fixation des prix et ses méthodes de travail.

Modalités :

Il y aura 12 livraisons dans l'année (**planning ci-dessous**). Les livraisons ont lieu aux mêmes horaires et lieu que la distribution de légumes.

Nous vous proposons 3 formules :

-La formule « tour de meule » : A chaque distribution une farine différente choisie par le meunier, le but étant de vous faire découvrir toutes les farines que nous produisons à la ferme. Nous produisons 10 farines différentes, il y aura donc sur l'année 2 fois de la farine de blé T65 et 2 fois de l'oberkulmer. **Nouveauté cette année dans le tour de meule : le blé de pays T80 !**

- La formule « j'ai trouvé mon bonheur » : A chaque livraison, vous êtes livré de la farine que vous avez choisie à la souscription du contrat. L'engagement minimum est d'1kg / mois mais vous avez la possibilité de panacher en choisissant 2 farines différentes qui seront livrées 1 fois sur 2 (mois A = 6 livraisons, mois B = 5 livraisons dans l'année).

- Les lentilles verte en grain : Les lentilles sont elles aussi produites sur la ferme. Vous choisissez un multiple de 500g livré 1 fois sur 2.

Les formules sont cumulables et vous pouvez choisir le conditionnement : 1, 2 ou 5kg. Le règlement du contrat se fait en 1, 2 ou 4 chèques (de montants identiques) à l'ordre de l'EARL Chaillois Gamé.

	21 avril	19 mai	23 juin	21 juillet	18 aout	15 sept	20 oct	17 nov	15 dec	19 janv	16 fev	16 mars
farine	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B
lentilles		☺		☺		☺		☺		☺		☺

Conditionnement (en kg) / Prix (TTC)

Formule TOUR DE MEULE						
Farine sélectionnée	☐ 1	41.30€	☐ 2	80.20€	☐ 5	188.5€

Formule J'AI TROUVE MON BONHEUR						
Farines sélectionnées :	**Mois : A / B**		**A / B**		**A / B**	
Blé - T65	☐ ☐ 1	2,3 €	☐ ☐2	4,4 €	☐ ☐5	10,0 €
Blé - T80	☐ ☐ 1	2,2 €	☐ ☐2	4,2 €	☐ ☐5	9,5 €
Blé - T110	☐ ☐ 1	2,1 €	☐ ☐2	4,0 €	☐ ☐5	9,0 €
Epeautre - T80	☐ ☐ 1	3,4 €	☐ ☐2	6,6 €	☐ ☐5	15,5 €
Epeautre - T110	☐ ☐ 1	3,3 €	☐ ☐2	6,4 €	☐ ☐5	15,0 €
Petit Epeautre - T80	☐ ☐ 1	5,7 €	☐ ☐2	11,2 €	☐ ☐5	27,0 €
Petit Epeautre - T110	☐ ☐ 1	5,5 €	☐ ☐2	10,8 €	☐ ☐5	25,5 €
Epeautre Oberkulmer - T80	☐ ☐ 1	3,9 €	☐ ☐2	7,6 €	☐ ☐5	18,0 €
Sarrasin – T110	☐ ☐ 1	4,0 €	☐ ☐2	7,8 €	☐ ☐5	18,5 €

Total A = € x 6 distributions = €

Total B = € x 6 distributions = €

Total = €

Formule LENTILLES				
Nombre de paquet de 500g	_____	x 2€	x 6 distributions =	€

Somme de toutes les formules retenues : €

Modalités de règlement :

Nb chèques	Date d'encaissement et montant du/des chèque(s)			
	Semaine 18	Semaine 28	Semaine 38	Semaine 48
☐ 1				
☐ 2				
☐ 4				

Fait à Fontenay-sous-Bois, le _____ / _____ / _____

L'adhérent(e) :	L'agriculteur :